

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Décision n° 13705 du 9 mars 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : INTJ2006193S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 71137 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929991S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2020 :

Grissolange	Hervé	NIGEND : 162 914	NLS : 8 019 241
Deschamps	Nicolas	NIGEND : 193 573	NLS : 6 033 433

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2020 :

Bron	Maxime	NIGEND : 235 057	NLS : 8 080 590
Grenouillet	Philippe	NIGEND : 243 648	NLS : 8 088 666
Ardiet	Alain	NIGEND : 335 349	NLS : 6 713 710

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2020 :

Thomas	Jonathan	NIGEND : 329 700	NLS : 8 118 195
Bluem	Xavier	NIGEND : 340 612	NLS : 8 136 907
Dingli	Vincent	NIGEND : 254 894	NLS : 8 113 950

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2020.

*Le général de division,
commandant par suppléance la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
A. Kerboull*